

***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

**MÉMOIRE DE  
LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL**

**PRÉSENTÉ À LA  
COMMISSION DES ETATS GÉNÉRAUX SUR  
LA SITUATION ET L'AVENIR  
DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC**

**DÉCEMBRE 2000**



**Commission  
scolaire  
de Montréal**

---

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
<b>INTRODUCTION</b>	1
<b>1. La Commission scolaire de Montréal, principal foyer d'accueil des immigrants</b>	3
<b>2. Le défi d'assurer un environnement éducatif français au primaire et au secondaire</b>	11
<b>3. Le défi d'assurer la francisation des personnes immigrantes adultes</b>	27
<b>4. Le défi d'assurer un environnement éducatif français en formation professionnelle</b>	33
<b>5. Conclusion</b>	38
<b>6. Les recommandations de la Commission scolaire de Montréal</b>	40
<b>Annexe 1</b>	43
<b>Annexe 2</b>	47
<b>Annexe 3</b>	49

---

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

## INTRODUCTION

C'est avec intérêt que la Commission scolaire de Montréal se présente devant la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. La Commission scolaire de Montréal, soulignons-le, scolarise plus de 77 000 élèves dont elle se préoccupe de la maîtrise du français écrit et parlé. Près de la moitié de ces jeunes sont allophones. La Commission joue de plus un rôle de premier plan pour assurer leur intégration harmonieuse à la société québécoise.

Le mémoire s'intitule «*Le défi d'assurer un environnement éducatif français*». Tout un défi, en effet, pour les écoles montréalaises que celui d'assurer un environnement éducatif français alors que la concentration d'immigrants allophones dépasse 75 % dans certains milieux, et que l'anglais exerce un attrait indéniable sur les jeunes ! Tout un défi également de développer chez les élèves la maîtrise du français parlé et écrit, quand celui-ci est langue seconde, voire troisième langue pour certains, la plupart du temps inconnue d'eux à leur arrivée au Québec. La lecture des statistiques au début du mémoire en fera d'ailleurs foi.

Il y a tout juste dix ans, la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) adoptait une Politique de la langue pour son réseau d'écoles françaises. Dès lors, les directions d'école pouvaient s'appuyer sur la Politique pour donner une consigne claire aux élèves sur l'obligation de communiquer en français en classe et durant les activités parascolaires. La Politique fournissait également des moyens d'action pour améliorer et valoriser le français. Elle a été par la suite entérinée de nouveau par la Commission scolaire de Montréal, au moment de sa création, le 1<sup>er</sup> juillet 1998. La présentation du mémoire est donc une belle occasion de faire le point sur la situation du français dans nos écoles.

La Commission scolaire de Montréal accomplit sa mission non seulement auprès des jeunes, mais également auprès des adultes. Voilà un autre défi, celui d'assurer avec

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

succès la francisation des personnes immigrantes adultes. C'est le deuxième point qui sera abordé dans ce mémoire, le premier étant le défi d'assurer la qualité de la langue et un environnement éducatif français au primaire et au secondaire. Avec la conviction que l'insertion des personnes immigrantes dans la société dépend en bonne partie d'une formation réussie, le mémoire insistera sur le fait que l'offre de service en francisation doit mettre l'accent sur une formation qualifiante, incluant notamment des passerelles vers la formation professionnelle.

Le dernier point du mémoire portera justement sur le défi d'assurer un milieu éducatif français en formation professionnelle. Il sera aussi un témoignage de l'effort soutenu de la Commission scolaire de Montréal pour que le français soit une préoccupation constante dans les programmes, dans les dispositifs d'enseignement ainsi que dans l'utilisation de l'équipement technique.

Viennent à la fin, regroupées, les recommandations que la Commission scolaire de Montréal soumet à l'attention de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

## **1. LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL, PRINCIPAL FOYER D'ACCUEIL DES IMMIGRANTS**

La Commission scolaire de Montréal est, à plus d'un égard et de loin, la plus grosse commission scolaire de la province<sup>1</sup>. Elle se distingue également au chapitre de la concentration d'immigrants allophones qui fréquentent ses établissements.

L'obligation faite par la Charte de la langue française aux nouveaux arrivants d'inscrire leurs enfants à l'école française, combinée à la présence accrue de divers groupes ethniques à Montréal au cours des dernières décennies, a eu pour conséquence directe de modifier peu à peu la composition traditionnelle de la population scolaire. Le phénomène s'est accentué tout dernièrement avec la création des commissions scolaires linguistiques, le 1<sup>er</sup> juillet 1998. Désormais, la plupart des nouveaux arrivants inscrivent leurs enfants à la Commission scolaire de Montréal, du fait que son territoire couvre celui de la ville de Montréal<sup>2</sup>, principal foyer d'accueil des immigrants sur l'île de Montréal.

Examinons quelques statistiques.

### **1.1. Les caractéristiques démolinguistiques de la population scolaire au secteur des jeunes**

Les fiches d'inscription des élèves indiquent la langue maternelle et la langue parlée à la maison par les élèves eux-mêmes. Le tableau 1 présente les données sur la langue maternelle et le tableau 2, celles sur la langue parlée à la maison<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> L'annexe 1 décrit brièvement l'organisme : structure organisationnelle, population scolaire, personnel, budget, mission éducative et principaux services offerts. Ces renseignements ne sont pas repris dans le corps du texte.

<sup>2</sup> Le territoire de la Commission scolaire de Montréal ne comprend pas Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles, qui appartiennent à la ville de Montréal. Il couvre cependant la ville de Westmount.

<sup>3</sup> Source : JADE.

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

TABLEAU 1

**Répartition des élèves<sup>4</sup> selon la langue maternelle<sup>5</sup>, année scolaire 2000-2001**

	Au primaire		Au secondaire		Ens. de la c. s.	
	N	%	N	%	N	%
Élèves qui déclarent avoir le français comme langue maternelle	28 755	57,2%	13 480	53,8%	42 235	56,0%
Élèves qui déclarent avoir l'anglais comme langue maternelle	1 930	3,8%	629	2,5%	2 559	3,4%
Élèves qui déclarent avoir une langue autre comme langue maternelle	19 628	39,0%	10 960	43,7%	30 588	40,6%
TOTAL	50 313	100%	25 069	100%	75 382	100%

Selon les toutes récentes inscriptions de septembre 2000, 56 % des élèves de la Commission scolaire de Montréal se disent de langue maternelle française, 3,4 %, de langue maternelle anglaise et 40,6 %, de langue maternelle autre que le français et l'anglais. On observe que les élèves du secondaire sont plus nombreux que ceux du primaire à affirmer avoir une langue autre que le français et l'anglais comme langue maternelle (43,7 % comparativement à 39,0 %).

---

<sup>4</sup> Les élèves qui fréquentent le Regroupement des écoles spéciales ne sont pas inclus dans les statistiques.

<sup>5</sup> On entend par langue maternelle la première langue apprise et encore comprise.

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

TABLEAU 2

**Répartition des élèves selon la langue parlée<sup>6</sup>, année scolaire 2000-2001**

	N	%	N	%	N	%
Élèves qui déclarent avoir le français comme langue d'usage	32 872	65,3%	15 437	61,6%	48 309	64,1%
Élèves qui déclarent avoir l'anglais comme langue d'usage	2580	5,1%	677	2,7%	3 257	4,3%
Élèves qui déclarent avoir une langue autre comme langue d'usage	14 861	29,5%	8 955	35,7%	23 816	31,6%
TOTAL	50 313	100%	25 069	100%	75 382	100%

Pour l'ensemble de la commission scolaire, 64,1 % des élèves disent parler le français à la maison. Ce pourcentage est plus élevé (+8,1 %) que celui obtenu lorsqu'il s'agit du français, langue maternelle (56,0 %). En ce qui concerne l'anglais, 4,3 % des élèves disent que l'anglais est la langue parlée à la maison; cette fois, l'écart avec la langue maternelle est de +0,9 %. Enfin, 31,6 % des élèves parlent une langue autre que le français et l'anglais à la maison. Ce pourcentage est moins élevé que celui obtenu pour la langue maternelle; l'écart est de -9,0 %. Ces données montrent un transfert linguistique significatif chez les allophones, une certaine proportion d'entre eux déclarant parler à la maison une langue autre que leur langue maternelle.

Voyons plus en détail comment se fait ce transfert linguistique.

---

<sup>6</sup> On entend par langue parlée la langue d'usage à la maison.

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

TABLEAU 3

**Écart entre les données sur la langue maternelle et celles sur la langue parlée  
pour les quinze langues maternelles les plus fréquemment nommées**

	Langue maternelle		Langue parlée		Écart	
	N	%	N	%	N	%
1- Français	42 235	56,0%	48 309	64,1%	6 074	8,1%
2- Espagnol	6 562	8,7%	5 334	7,1%	-1 228	-1,6%
3- Arabe	3 718	4,9%	2 689	3,6%	-1 029	-1,3%
4- Créole	3 450	4,6%	1 949	2,6%	-1 501	-2,0%
5- Anglais	2 559	3,4%	3 257	4,3%	698	0,9%
6- Chinois	2 184	2,9%	1 926	2,6%	-258	-0,3%
7- Vietnamien	2 035	2,7%	1 669	2,2%	-366	-0,5%
8- Portugais	1 341	1,8%	1 023	1,4%	-318	-0,4%
9- Tagal	1 162	1,5%	732	1,0%	-430	-0,5%
10- Russe	1 021	1,4%	905	1,2%	-116	-0,2%
11- Tamoul	994	1,3%	880	1,2%	-114	-0,1%
12- Bengali	975	1,3%	907	1,2%	-68	-0,1%
13- Khmer	628	0,8%	525	0,7%	-103	-0,1%
14- Turc	594	0,8%	538	0,7%	-56	-0,1%
15- Ourdou	588	0,8%	553	0,7%	-35	-0,1%

À la Commission scolaire de Montréal, on compte 50 langues dont c'est la langue maternelle pour 25 élèves ou plus (un nombre suffisant pour constituer une classe). Le tableau 3 fait état des quinze langues maternelles les plus fréquemment nommées. Il montre que le français sort nettement gagnant du transfert linguistique. Comme on l'a vu précédemment, l'écart entre le pourcentage d'élèves dont la langue maternelle est le français et le pourcentage relatif à la langue d'usage est de +8,1 %. Cet écart est de loin le plus important comparativement aux autres langues. Seul l'anglais présente un écart positif, bien que de 0,9 % seulement. Toutes les autres langues affichent un écart négatif. Les langues les plus touchées sont le créole (-2,0 %), l'espagnol (-1,6 %) et l'arabe (-1,3 %). Plusieurs allophones se déclarent d'une langue maternelle qu'ils ne parlent pas.

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

En complément des données sur la langue, le tableau qui suit indique le lieu de naissance des élèves.

TABLEAU 4

**Répartition des élèves selon leur lieu de naissance, année scolaire 2000-2001**

	Au primaire		Au secondaire		Ens. de la c. s.	
	N	%	N	%	N	%
Élèves qui déclarent être nés au Québec	40 905	81,3%	16 175	64,5%	57 080	75,7%
Élèves qui déclarent être nés hors Québec	9 408	18,7%	8 894	35,5%	18 302	24,3%
TOTAL	50 313	100%	25 069	100%	75 382	100%

On observe que 75 % des élèves qui fréquentent le secteur des jeunes à la Commission scolaire de Montréal sont nés au Québec. Le pourcentage est plus élevé au primaire qu'au secondaire (81,3 % comparativement à 64,5 %). Une question se pose : dans quelle proportion ces élèves nés au Québec ont-ils des parents nés hors Québec? L'information dont nous disposons n'est pas fiable, trop de personnes ne répondent pas à la question lors de l'inscription (16 % des répondants). On peut toutefois en avoir une idée en consultant les statistiques du Conseil scolaire de l'île de Montréal. Selon cette source, environ le tiers des élèves nés au Québec ont un ou deux parents nés hors Canada (inscriptions du 30 septembre 1999)<sup>7</sup>.

Les dix lieux de naissance les plus importants des élèves nés hors Québec sont, par ordre décroissant : Haïti (2,2 %), l'Algérie (1,6 %), la République populaire de Chine (1,1 %), le Pakistan (0,9 %), la France (0,8 %), le Bangladesh (0,8 %), le Sri Lanka (0,8 %), les Philippines (0,7 %), le Zaïre (0,6 %), et la fédération de Russie (0,6 %).

---

<sup>7</sup> Conseil scolaire de l'île de Montréal, *Répartition des élèves des 5 commissions scolaires de l'île de Montréal selon leur origine, celle de leurs parents, leur langue maternelle et celle parlée à la maison 1998-1999 et 1999-2000*, Montréal, mai 2000, p.57.

## **1.2. Les principaux services offerts au secteur des jeunes**

L'école montréalaise doit s'acquitter de sa mission éducative auprès de l'ensemble des élèves qui lui sont confiés, quelles que soient leurs caractéristiques (origine ethnique, langue maternelle, condition sociale, etc.). Cette obligation suppose non seulement qu'elle rende les services éducatifs de base accessibles à tous, mais aussi qu'elle mette en place des moyens particuliers pour les élèves qui en ont besoin.

La Commission scolaire de Montréal doit offrir, en conformité avec l'article 7 du régime pédagogique, des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français pour les enfants dont la langue maternelle n'est pas le français, qui reçoivent, pour la première fois, des services éducatifs en français et dont la connaissance de la langue française ne leur permet pas de suivre normalement les cours. Le but de ces services est de faciliter leur intégration dans une classe ordinaire où les services d'enseignement sont donnés en français.

D'une manière générale, tous les élèves dont la langue maternelle n'est pas le français, et qui s'inscrivent pour la première fois à la Commission scolaire de Montréal, séjournent dans une classe de soutien à l'apprentissage du français pour la durée d'une année scolaire. Le tableau 5 fait état de la situation au 30 septembre 2000.

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

TABLEAU 5

**Nombre d'élèves et de classes de soutien à l'apprentissage du français  
selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2000**

Ordre d'enseignement	Élèves		Classes	
	N	%	N	%
Préscolaire	498	16%	28	16%
Primaire	1434	47%	83	47%
Secondaire	1149	37%	67	38%
TOTAL	3081	100%	178	100%

La prise en charge collective de l'intégration des nouveaux arrivants est une lourde tâche au plan organisationnel, comme en font foi les données du tableau 5. À la rentrée scolaire 2000-2001, c'est un total de 3081 élèves qui fréquentaient une classe de soutien à l'apprentissage du français. Cette situation ne se retrouve nulle part ailleurs en province. Pour répondre aux besoins, la Commission a dû ouvrir 178 classes réparties dans 51 écoles.

Au 30 septembre, 498 élèves du préscolaire fréquentaient 28 classes, 1434 du primaire, 83 classes, et 1149 du secondaire, 67 classes. Soulignons que la situation évolue constamment, puisque le service fonctionne selon le modèle des entrées continues et des sorties variables. C'est ainsi qu'en 1999-2000, 1538 élèves de plus se sont inscrits en cours d'année. Selon les indicateurs dont on dispose présentement sur le flux de l'immigration, on peut s'attendre à ce que la situation se reproduise en 2000-2001.

Une fois leur séjour en classe de soutien complété, les élèves nouvellement arrivés au Québec sont intégrés dans les classes ordinaires de leur école de quartier. Cette intégration ne va pas de soi. On sait que l'apprentissage du français facilite, dans une large mesure, la plupart des autres apprentissages. Les habiletés linguistiques

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

doivent donc être renforcées, car on ne peut penser qu'une année suffise pour maîtriser une autre langue. Par ailleurs, au plan pédagogique, une mise à niveau de l'élève dans les matières scolaires est parfois nécessaire. Enfin, au plan social, les élèves doivent faire l'apprentissage des valeurs, des codes, des normes et des référents culturels de notre société.

La responsabilité de la francisation des immigrants revient non seulement aux enseignants mais aussi aux autres membres du personnel de l'établissement scolaire : direction, personnel professionnel et personnel de soutien. Trop souvent, on n'est pas conscient de l'ampleur de la tâche que le personnel des écoles montréalaises accomplit.

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

**2. LE DÉFI D'ASSURER UN ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF FRANÇAIS AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE**

Si la Commission scolaire de Montréal accueille la grande majorité des jeunes immigrants arrivant au Québec, elle ne contrôle toutefois pas le choix de leur quartier de résidence. Aussi, arrive-t-il souvent que ces jeunes fréquentent les mêmes écoles.

Au plan scolaire, cette concentration pose le problème de l'apprentissage de la langue française et influe sur le rythme d'adaptation à la société d'accueil, le phénomène d'immersion étant inversé, du fait que l'on trouve dans ces classes ou dans ces écoles plus d'élèves immigrants allophones que d'élèves francophones nés au Québec.

**2.1. La concentration ethnique dans les écoles**

TABLEAU 6

**Classement des écoles selon leur pourcentage d'élèves allophones,  
année scolaire 2000-2001**

	Au primaire		Au secondaire		Ens. de la c. s.	
	N	%	N	%	N	%
Écoles accueillant 75 % et plus d'élèves dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais.	9	7%	3	11%	12	8%
Écoles accueillant entre 50 % et 74,9 % d'élèves dont la langue maternelle est autre que le français et l'anglais.	34	26%	7	26%	41	26%
Écoles accueillant entre 25 % et 49,9 % d'élèves dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais.	28	22%	9	34%	37	24%
Écoles accueillant 24,9 % et moins d'élèves dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais.	57,5	45%	7,5	28%	65	42%
<b>TOTAL</b>	128,5	100%	26,5	100%	155	100%

Note : Trois écoles offrent à la fois l'enseignement primaire et secondaire. Dans ce tableau, on a donné à chacune de ces écoles la valeur 0,5 pour le primaire et 0,5 pour le secondaire.

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

À la Commission scolaire de Montréal, plus de la moitié des écoles (58 %) ont 25 % et plus d'élèves dont la langue maternelle est autre que le français et l'anglais. Cela signifie, par exemple, dans le cas d'une école de 375 élèves, la présence de 95 élèves dont la langue est autre que le français. Le nombre est suffisamment important pour avoir un impact significatif sur l'environnement éducatif de l'école.

Le pourcentage d'élèves allophones dans les écoles varie selon l'ordre d'enseignement. On observe qu'il est beaucoup plus élevé dans les écoles secondaires que dans les écoles primaires. Au secondaire, c'est 72 % des écoles qui comptent 25 % et plus d'élèves allophones ; au primaire, le pourcentage est de 55 %.

On l'a dit précédemment, la commission scolaire ne contrôle pas le choix des quartiers où les immigrants s'établissent. C'est bien connu, les nouveaux arrivants ont tendance à rejoindre leurs concitoyens de même origine. Le tableau 7 classe les écoles qui comptent 50 % et plus d'élèves allophones inscrits en 2000-2001, selon les quartiers électoraux et les regroupements<sup>8</sup>.

Ce tableau illustre bien le phénomène de la concentration ethnique. Ce sont dans des regroupements et dans des quartiers bien précis que se trouvent les écoles à forte concentration d'élèves allophones. Dans le Regroupement 1, c'est en particulier le quartier Côte-des-Neiges (18) avec 9 établissements (17 %). Dans le Regroupement 3, le quartier Parc-Extension (5) compte 7 établissements (13,2 %). Dans le Regroupement 6, les quartiers Bordeaux-Cartierville (1) et Saint-Michel Nord (4) comptent respectivement 7 (13,2 %) et 6 (11,3 %) établissements à forte concentration.

---

<sup>8</sup> Tel que précisé à l'annexe 1, la Commission scolaire de Montréal est divisée, au plan administratif, en six regroupements géographiques qui ont la responsabilité des écoles primaires et secondaires de leur territoire. Trois autres regroupements desservent des populations particulières. De plus, un regroupement géographique s'étend sur un territoire constitué de trois ou quatre quartiers électoraux voisins. L'annexe 2 comprend une carte qui situe géographiquement ces quartiers et ces regroupements.

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

TABLEAU 7

**Classement des écoles qui comptent 50 % et plus d'élèves allophones  
selon les quartiers et les regroupements, année scolaire 2000-2001**

	Au primaire		Au secondaire		Ens. de la c. s.	
	N	%	N	%	N	%
Regroupement 1-Quartier 17	2	4,7%	0	0,0%	2	3,8%
Regroupement 1-Quartier 18	8	18,6%	1	7,7%	9	17,0%
Regroupement 1-Quartier 21	2	4,7%	1	7,7%	3	5,7%
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>27,9%</b>	<b>2</b>	<b>15,4%</b>	<b>14</b>	<b>26,4%</b>
Regroupement 2-Quartier 14	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Regroupement 2-Quartier 15	1	2,3%	0	0,0%	1	1,9%
Regroupement 2-Quartier 19	1	2,3%	0	0,0%	1	1,9%
Regroupement 2-Quartier 20	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>4,7%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>2</b>	<b>3,8%</b>
Regroupement 3-Quartier 5	6	14,0%	1	7,7%	7	13,2%
Regroupement 3-Quartier 6	2	4,7%	2	15,4%	4	7,5%
Regroupement 3-Quartier 16	3	7,0%	3	23,1%	3	5,7%
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>25,6%</b>	<b>6</b>	<b>46,2%</b>	<b>14</b>	<b>26,4%</b>
Regroupement 4-Quartier 10	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Regroupement 4-Quartier 11	0	0,0%	1	7,7%	1	1,9%
Regroupement 4-Quartier 12	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>1</b>	<b>7,7%</b>	<b>1</b>	<b>1,9%</b>
Regroupement 5-Quartier 7	3	7,0%	0	0,0%	3	5,7%
Regroupement 5-Quartier 8	1	2,3%	0	0,0%	1	1,9%
Regroupement 5-Quartier 9	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Regroupement 5-Quartier 13	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>9,3%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>1</b>	<b>1,9%</b>
Regroupement 6-Quartier 1	5	11,6%	2	15,4%	7	13,2%
Regroupement 6-Quartier 2	3	7,0%	1	7,7%	4	7,5%
Regroupement 6-Quartier 3	1	2,3%	0	0,0%	1	1,9%
Regroupement 6-Quartier 4	5	11,6%	1	7,7%	6	11,3%
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>32,6%</b>	<b>4</b>	<b>30,8%</b>	<b>18</b>	<b>34,0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>100%</b>	<b>13</b>	<b>100%</b>	<b>53</b>	<b>100%</b>

## **2.2. La Politique de la langue**

La Politique de la langue adoptée en 1990 par la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) pour son réseau d'écoles françaises<sup>9</sup> visait trois objectifs : 1) améliorer la maîtrise du français écrit et parlé des élèves et du personnel; 2) valoriser la culture de langue française, son histoire et sa littérature, en tant qu'elle est l'expression d'une pensée universelle; 3) assurer aux élèves un enseignement et un environnement où les échanges ont lieu en français.

À l'époque, des écoles fréquentées par une concentration d'immigrants anglophones et allophones avaient du mal à jouer leur rôle de creuset linguistique et à franciser les immigrants. Dans les écoles de certains quartiers, l'anglais avait tendance à devenir la langue de communication, faute d'une pression sociale assez forte pour imposer le français. Ces écoles avaient tendance, ironisait-on, à ressembler de plus en plus aux écoles d'immersion française mises en place par la commission scolaire protestante pour desservir la communauté anglophone. Ainsi, il arrivait que des enseignants se sentent obligés, en classe, de s'exprimer en anglais pour se faire comprendre. Il semble même que certains parents choisissaient d'envoyer leur enfant à une école pluriethnique pour qu'il puisse apprendre l'anglais dans un environnement anglophone<sup>10</sup>.

Dans un tel contexte, la francisation des immigrants constituait un formidable défi pour les directions et les enseignants. La Politique de la langue visait précisément à les aider dans leur tâche.

Les directions d'établissement avaient manifesté la nécessité d'un appui sans équivoque de l'organisme pour promouvoir l'usage du français dans les écoles. Elles souhaitaient tout particulièrement que les obligations faites au personnel et aux

---

<sup>9</sup> Elle est reproduite à l'annexe 3.

<sup>10</sup> «Améliorer et valoriser le français», Discours de la rentrée scolaire 1990 prononcé par le directeur général, dans *L'École montréalaise*, numéro spécial, 20 août 1990.

élèves dans cette matière soient valables pour tous et que les règles de conduite soient claires.

Le projet de politique a soulevé une vive controverse. À preuve, la constitution d'un dossier de presse excédant deux cents pages, la rédaction de 34 mémoires, l'envoi à la CECM de nombreuses recommandations d'individus et d'organismes, et des prises de position de plusieurs personnalités dont celle du premier ministre du Canada.

Au bout du compte, même si le projet initial étendait l'obligation de parler français dans toute l'école, y compris les corridors, la salle et la cour de récréation, la CECM s'est ralliée à la volonté populaire manifestée par les médias et lors des audiences publiques en retenant comme moyens d'action :

– D'inscrire dans les codes de vie, ou codes de conduite :

1° l'obligation pour les élèves de communiquer en français en tout temps et en toute occasion avec le personnel de l'école;

2° l'obligation pour les élèves de communiquer en français entre eux, durant les cours, durant les activités culturelles, sportives et sociales organisées par l'école et dans la prestation des services de consultation personnelle.

– D'inviter les écoles à mettre en place les moyens incitatifs susceptibles d'encourager la communication en français dans les situations autres que celles indiquées au paragraphe précédent.

### **2.3. L'usage du français comme langue commune d'échanges**

L'adoption de la Politique de la langue a marqué un progrès par rapport à la situation antérieure. Désormais, la politique pouvait servir d'appui aux directions pour édicter

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

un règlement clair, inscrit dans le code de vie, et portant sur l'obligation pour les élèves de communiquer en français en classe et durant les activités culturelles, sportives et sociales organisées par l'école.

Qu'en est-il aujourd'hui? La langue française a-t-elle pris la place qui lui revient, à titre de langue officielle du Québec? L'usage du français comme langue commune d'échanges est-il généralisé chez les élèves? Y a-t-il des situations problématiques?

D'entrée de jeu, dans le contexte montréalais, la compétition pour le statut de langue commune se fait surtout entre le français et l'anglais, les langues d'origine occupant surtout l'espace privé.

Avec le personnel

Que ce soit en classe ordinaire ou en classe de soutien à l'apprentissage du français, au primaire ou au secondaire, la communication entre les élèves et le personnel de l'école se fait en français.

C'est chose acquise, sauf dans quelques écoles. Les habitudes contractées autrefois sont difficiles à changer. Par exemple, dans une école secondaire de l'ex-Commission des écoles protestantes du grand Montréal (CEPGM), récemment transférée à la Commission scolaire de Montréal, des enseignants seraient les premiers à communiquer en anglais à certains moments. Ne maîtrisant pas bien la langue française, il arrive que ce soit plus facile pour eux de donner des explications en anglais. Au salon du personnel, on ferait la conversation en anglais bien souvent. Toutefois, le fait qu'il leur faille maîtriser le français pour réussir demeure une incitation importante pour les élèves de ces écoles. Les questions d'examen sont rédigées en français; de plus, 5 % de la note est réservée à la qualité du français.

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

Une situation nouvelle s'est présentée depuis l'introduction des ordinateurs en classe. Les enseignants doivent veiller à ce que les élèves fassent leur recherche à partir de sites francophones. C'est essentiel pour la réussite éducative des élèves allophones, car ils ont très peu l'occasion de pratiquer le français en dehors du contexte scolaire.

Les élèves entre eux

D'une manière générale, dans la plupart des écoles, les élèves communiquent entre eux en français durant les cours et durant les activités culturelles, sportives et sociales organisées par l'école. Quelques situations problématiques subsistent. Par exemple, en maternelle 4 ans, il peut arriver que les enfants, qui en sont à leur première année à l'école, n'utilisent pas le français, tout particulièrement au début de l'année. La situation au service de garde est à surveiller également. En classe de soutien à l'apprentissage du français, le problème ne se pose pas, car le français est la seule langue que les élèves ont en partage.

Il arrive que les enfants parlent anglais s'il n'y a pas d'adultes dans l'environnement; le cas est plus fréquent lorsqu'aucune obligation de parler français n'est inscrite dans le code de vie de l'école. Rappelons ici que la nouvelle Loi sur l'instruction publique favorise une gestion décentralisée. Chaque école est administrée par un conseil d'établissement qui a le pouvoir d'approuver la politique d'encadrement, les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la direction de l'établissement. Certains conseils ne se seraient pas montrés favorables à l'obligation de parler français à l'école. Et pour cause, ils tiennent leurs réunions en anglais !

Les écoles évitent de s'engager dans un débat politique sur la langue. Toutefois, le problème se pose dans une optique d'évidence pédagogique incontournable : la maîtrise du français est la clé de la réussite scolaire.

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

Dans la cour

La Politique de la langue fait une nette distinction entre les activités éducatives et celles qui se rapportent à la vie privée. L'école ne peut imposer le français dans les conversations privées.

Les élèves utilisent soit le français, soit leur langue d'origine pour communiquer entre eux dans leurs contacts informels hors de la classe. Selon une étude récente<sup>11</sup>, l'usage de l'anglais dans les corridors, la salle et la cour de récréation serait moins important qu'on pourrait le croire.

Le recours au français est habituel dans les écoles primaires. Dans les écoles secondaires, lorsqu'il ne s'agit que d'échanges fortuits, lors des changements de cours, par exemple, la plupart des conversations se font en français. Cependant, lorsque les élèves disposent de plus de temps, au dîner ou pendant la période de récréation, les groupes deviennent plus homogènes et l'usage des langues d'origine et de l'anglais est plus fréquent.

Avec les parents

Le problème de la communication avec les parents est important. La seconde langue des parents issus des communautés culturelles est sans contredit l'anglais. Quelques-uns peuvent s'exprimer en français, mais c'est la minorité.

À l'occasion d'un échange téléphonique avec un parent allophone, la plupart des directions ont recouru à l'anglais (après avoir tenté au préalable de communiquer en français) lorsqu'elles constatent qu'il ne comprend pas le message et que la sécurité de l'enfant est en jeu. Une direction qui maîtrise la langue d'origine des parents, par

---

<sup>11</sup> Mc Andrew, M., et al. *Concentration ethnique et usages linguistiques en milieu scolaire*. Montréal, Université de Montréal, juin 1999.

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

exemple l'espagnol, s'adressera à lui préférablement dans cette langue (et non en anglais).

Dans le cas d'une communication écrite, la note sera rédigée en français au recto et comportera souvent un résumé en anglais au verso. Des communiqués sont également traduits au verso dans la langue d'origine des parents; on comptera alors autant de traductions du communiqué qu'il y a de langues autres que le français et l'anglais parlées à l'école. On peut s'interroger sur cette façon de faire qui n'incite pas les parents à apprendre et à utiliser le français.

À l'école même, les directions ont tendance à faire appel aux enfants et à leur demander de jouer à l'interprète auprès de leurs parents. À la distribution des bulletins, les enseignants parlent l'anglais lorsque cela est requis, ou invitent encore une fois les enfants à accompagner leurs parents comme interprètes. La situation se complexifie en assemblée générale des parents. Constatant qu'il était facile de glisser vers l'anglais, des directions utilisent les services d'autant d'interprètes que nécessaire pour traduire leurs propos dans la langue d'origine des participants.

La Commission estime que c'est un travail de longue haleine que d'amener les parents des communautés culturelles à parler français. Leur méconnaissance de la langue serait-elle un indicateur du faible usage du français au travail ?

L'organisation de cours de francisation à l'intention des parents des communautés culturelles, sur place, à l'école, est un moyen efficace pour faire face à la situation. Dans le but de faciliter leur participation, il est nécessaire qu'un service de gardiennage soit offert en même temps que les cours sont donnés.

## **Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**

### ***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

#### Avec les ressources de la communauté

La Loi sur l'instruction publique met l'accent sur le partenariat entre l'établissement scolaire, la famille et la communauté. La Commission estime nécessaire que les groupes et les associations qui s'engagent dans un partenariat avec l'école adhèrent à la Politique de la langue. Prenons l'exemple des organismes communautaires qui assurent le service de dîner dans le cadre de la mesure alimentaire. Il arrive que des personnes engagées par ces organismes ne parlent qu'anglais seulement.

#### La philosophie de la Commission scolaire de Montréal

Dans l'application de la Politique de la langue sur l'obligation de parler français, le personnel de la Commission évite d'adopter une attitude intransigeante avec les élèves et leurs parents. Au lieu de contraindre, il préfère convaincre. Ultimement, cependant, il faudra en arriver à limiter l'utilisation de langues autres que le français aux parents des élèves des classes de soutien à l'apprentissage du français qui sont, eux aussi, en période d'insertion dans la société. Des cours de français leur sont offerts justement pour les habiliter à utiliser cette langue, notamment dans leur échanges avec le personnel des écoles, une fois leur enfant intégré en classe ordinaire. Il est certain que l'établissement de liens solides entre les communautés culturelles et l'école demeure la meilleure façon de susciter l'adhésion des élèves, de leurs parents et de tous les groupes ethniques qui gravitent autour de l'école. Toutefois, l'établissement de ces liens passe par le respect mutuel. La Commission ne craint pas d'envoyer un message clair aux parents tout comme aux élèves : le français est la langue officielle de communication au Québec.

#### **2.4. La qualité de la langue**

La Politique tentait de régler également un autre problème, celui de la faiblesse du français écrit et parlé des élèves. Pas moins d'une douzaine de moyens d'action étaient proposés. Citons notamment : l'inscription de projets d'amélioration du

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

français dans le plan annuel d'activités de l'école, le devoir pour le personnel de s'exprimer verbalement et par écrit dans une langue correcte et l'établissement d'un critère d'engagement basé sur la maîtrise du français.

Les données les plus récentes<sup>12</sup> indiquent que 83,7 % des écoles primaires et 64,3 % des écoles secondaires ont inscrit des projets visant l'amélioration de la qualité du français dans leur plan annuel d'activités pour l'année 1999-2000. Ces projets sont divers. Tantôt les écoles favorisent des situations où les élèves doivent s'exprimer par écrit (par exemple, faire des recherches à l'aide d'Internet, rédiger un journal de classe, développer la correspondance scolaire). Tantôt c'est la compétence des élèves à s'exprimer verbalement qui est visée par l'organisation d'activités qui rehaussent le niveau de la langue et développent les moyens d'expression, tel l'art dramatique. Enfin, il arrive assez fréquemment que la qualité de la langue n'est plus uniquement la préoccupation du professeur de français, mais celle de tous les enseignants, notamment dans la correction des travaux. Dans plusieurs milieux, la maîtrise du français est le cœur même du projet éducatif de l'école.

Les efforts consentis donnent-ils des résultats? Le tableau 8 montre l'évolution du rendement des élèves de la Commission scolaire de Montréal dans différentes matières scolaires dont le français, de juin 1996 à juin 2000.

Plus de 88 % des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire maîtrisaient les objectifs du programme d'études en français, langue d'enseignement, en juin 2000. Ce pourcentage est relativement stable depuis les cinq dernières années. De plus, il est plus élevé qu'en sciences et en sciences humaines. Par ailleurs, le meilleur taux de réussite est obtenu en anglais, langue seconde.

---

<sup>12</sup> Commission scolaire de Montréal, *Rapport annuel 1999-2000*, document inédit.

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
**Le défi d'assurer un environnement éducatif français**

---

TABLEAU 8

**Évolution du rendement des élèves de la Commission scolaire de Montréal**  
**de juin 1996 à juin 2000<sup>13</sup>**

Matière	1996	1997	1998	1999	2000
	% succès	% succès	% succès	% succès	% succès
Chimie 5e sec. (051584)	76,2				
Physique 5e sec. (054584)	76,3				
Sciences physiques 4e sec. (056486)	76,9	77,0	79,0	74,8	82,6
Sciences physiques 4e sec. (056436)	87,6	81,6			
<b>Sciences</b>	<b>80,1</b>	<b>79,3</b>	<b>79,0</b>	<b>74,8</b>	<b>82,6</b>
Mathématiques 4e sec. (064416)					
Mathématiques 4e sec. (064436)	85,6				
<b>Mathématiques</b>	<b>81,7</b>	<b>85,6</b>			
Histoire Québec/Canada 4e sec. (085414)	73,9	68,7	84,3	78,0	78,2
<b>Sciences humaines</b>	<b>73,9</b>	<b>68,7</b>	<b>84,3</b>	<b>78,0</b>	<b>78,2</b>
Français, écriture 5e sec. (132560)	77,3	86,7	66,1	83,1	84,9
Français, lecture 5e sec. (132570)					
Français, oral 5e sec. (132580)					
<b>Français, langue d'enseignement</b>	<b>88,4</b>	<b>91,6</b>	<b>82,1</b>	<b>89,8</b>	<b>88,8</b>
Anglais, production 4e sec. (136470)		83,8	84,9	87,0	87,3
Anglais, compréhension 4e sec. (136480)		74,6	86,1	92,7	89,3
<b>Anglais, langue seconde, 4e sec.</b>		<b>81,1</b>	<b>95,3</b>	<b>93,5</b>	<b>91,4</b>
Anglais, production 5e sec. (136570)	89,1	89,0	84,1	92,7	92,1
Anglais, compréhension 5e sec. (136580)	92,2	90,7	97,6	96,9	96,6
<b>Anglais, langue seconde, 5e sec.</b>	<b>93,2</b>	<b>92,5</b>	<b>98,0</b>	<b>97,0</b>	<b>96,0</b>

Note : Seuls les cours évalués par une épreuve ministérielle sont inscrits ici. Les résultats indiqués en gras comprennent la note année et la note examen. Les espaces vides indiquent qu'il n'y a pas eu d'épreuve unique du MEQ.  
Les résultats en français, langue d'enseignement, de 5<sup>e</sup> secondaire sont ceux obtenus au code de cours 13286 qui comprend les trois volets enseignés, écriture, lecture et oral.

---

<sup>13</sup> Commission scolaire de Montréal, *Rapport annuel 1999-2000*, document inédit.

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

Nous ne disposons pas de données sur la qualité de la langue parlée des élèves. Les écoles reconnaissent cependant l'importance de s'exprimer d'une façon exemplaire. Ce souci est présent chez le personnel, conscient du rôle de modèle qu'il joue auprès des élèves et de leurs parents. Les enseignants font tout particulièrement des efforts et prennent les moyens pour que les documents soient écrits dans une langue soignée, tout en ajustant le niveau de langue de manière à être compris facilement par les parents qui ne maîtrisent pas parfaitement le français.

L'un des moyens d'action de la Politique de la langue pour améliorer la qualité du français des élèves et du personnel consistait à établir, comme critère d'engagement dans toutes les catégories d'emploi, la capacité de s'exprimer dans un français correct. Cette exigence est toujours en vigueur, car les postulants à un emploi à la Commission scolaire de Montréal sont soumis à un examen de français dont la difficulté varie selon la nature de la fonction<sup>14</sup>. En ce qui concerne les enseignants, la réussite de l'épreuve administrée par le Centre d'évaluation du rendement en français écrit (CEFRANC) est requise pour voir son nom apparaître dans la liste d'admissibilité à un poste d'enseignement.

Profitons de l'occasion pour corriger une fausse impression véhiculée par la presse écrite et portant sur la faiblesse des candidats qui passent l'épreuve du CEFRANC. Le taux de réussite de l'ensemble des candidats à qui on l'a administrée a été de 77,02 % en 1998-1999 et de 77,35 % en 1999-2000. De plus, le taux de réussite des étudiants venant tout juste de compléter leur baccalauréat en enseignement a été de 81,53 %, un taux supérieur au taux observé pour l'ensemble des candidats en 1999 -2000<sup>15</sup>. Il semble donc que les efforts entrepris par les universités pour améliorer la qualité du français de leurs étudiants portent fruit.

---

<sup>14</sup> Ce moyen d'action correspond à l'article 20 de la Charte de la langue française.

<sup>15</sup> Source : M. Pierre Boulé, directeur, CEFRANC.

## **2.5. La valorisation de la culture de langue française**

La valorisation de la culture de langue française constitue une voie privilégiée d'intégration linguistique et sociale, de même que d'amélioration de la qualité de la langue. Au-delà de l'apprentissage de la langue, il faut nourrir le plaisir chez les élèves d'en faire usage dans les situations de la vie quotidienne.

Le volet culturel du programme *Soutenir l'école montréalaise*<sup>16</sup> est un modèle du genre. Les écoles qui en bénéficient reçoivent une aide financière grâce à laquelle ils augmentent de façon significative le nombre d'activités culturelles offertes aux élèves. Les objectifs du programme sont notamment de favoriser la fréquentation des bibliothèques et des établissements culturels, artistiques ou scientifiques hors de l'école, ainsi que d'offrir, à l'école, des spectacles, des concerts et des expositions adaptés à l'âge des enfants. Toutes les écoles inscrites au programme reçoivent, sur présentation d'un projet, une allocation de base de 10 \$ par élève. Des allocations supplémentaires sont offertes pour la réalisation de projets particuliers. Pour l'année scolaire 2000-2001, 72 écoles primaires et 12 écoles secondaires de la Commission scolaire de Montréal ont accès au programme. Le programme devrait s'appliquer à l'ensemble des écoles.

Les écoles en milieu allophone organisent diverses activités pour favoriser une meilleure compréhension du caractère francophone du Québec. Elles le font, dans une approche inclusive, car elles mettent aussi en valeur les apports multiples de tous les membres de la société québécoise quelle que soit leur origine.

---

<sup>16</sup> Le plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation *Prendre le virage du succès* comporte sept lignes d'action. Le soutien à l'école montréalaise constitue l'une d'elles au même titre que la réforme du curriculum. Neuf mesures ont été définies pour aider les écoles montréalaises à mieux répondre aux besoins particuliers de leurs élèves, dont le volet culturel. Sont retenues les écoles qui accueillent de fortes concentrations d'élèves dont la réussite scolaire est précaire.

## **2.6. Les recommandations**

Selon les données dont on dispose, la situation du français dans nos écoles est satisfaisante. En juin 2000, plus de 88 % des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire maîtrisaient les objectifs du programme d'études en français, langue d'enseignement. La francisation des jeunes immigrants va également bon train.

La Commission scolaire de Montréal s'est dotée d'une Politique de la langue qui a démontré son efficacité au cours des ans. L'usage du français comme langue commune d'échanges est plus généralisé qu'autrefois chez les élèves. À ce chapitre, moins de situations problématiques sont signalées. L'usage de l'anglais demeure dans les communications entre les parents et l'école. On pourrait dire, somme toute, que les écoles à forte concentration allophone représentent des milieux de vie où la place de la langue française est nettement supérieure à celle qu'elle occupe au sein des communautés dont sont issus les élèves. Cette situation s'explique par l'encadrement pédagogique et surtout par l'engagement du personnel scolaire.

Pour soutenir la fonction de creuset linguistique des écoles, la Commission scolaire de Montréal considère comme important :

- *De reconduire les dispositions de la Charte de la langue française relatives à la langue d'enseignement en prévenant les possibles contournements;*
- *De veiller à ce que le français soit la langue officielle de communication dans les services de garde et de dîner, ainsi que durant les assemblées de parents et les réunions des conseils d'établissement;*
- *D'organiser à l'école, en collaboration avec les organismes communautaires, des projets parents-enfants comportant des cours de francisation destinés aux parents, de l'aide aux devoirs et un service de gardiennage;*
- *De demander aux organismes communautaires d'adhérer à l'obligation de parler français avec les élèves et leurs parents;*

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
**Le défi d'assurer un environnement éducatif français**

---

- *De mettre à la disposition des enseignants des classes de soutien à l'apprentissage du français un service de traduction pour favoriser la communication avec les parents;*
- *De diriger les parents des élèves en classe de soutien vers des ressources d'apprentissage du français, qui les prépareront à communiquer dans la langue commune.*

Pour améliorer la maîtrise du français écrit et parlé des élèves, la Commission scolaire de Montréal considère comme important :

- *D'inclure des périodes de lecture dans la grille-horaire des élèves;*
- *De faciliter, à l'ensemble des établissements scolaires, l'accès aux ressources culturelles du milieu montréalais et d'augmenter les ressources financières pour organiser des activités culturelles à l'école;*
- *De valoriser auprès du personnel enseignant le souci de s'exprimer oralement et par écrit en français, dans une langue simple et correcte;*
- *De maintenir des critères élevés touchant la maîtrise du français pour les futurs enseignants, dès leur entrée à l'université;*
- *D'élargir à l'ensemble des commissions scolaires la réussite de l'épreuve administrée par le CEFranc comme critère d'embauche dans un poste d'enseignement;*
- *D'inclure un volet culturel dans le perfectionnement offert aux enseignants, aux professionnels non enseignants, aux directions et au personnel de soutien actuellement en poste dans les écoles;*
- *De doter tous les postes de travail d'un logiciel qui corrige les textes.*

### **3. LE DÉFI D'ASSURER LA FRANCISATION DES PERSONNES IMMIGRANTES ADULTES**

La Commission scolaire de Montréal accomplit sa mission non seulement auprès des jeunes immigrants, mais également auprès des adultes. Il s'agit ici d'assurer la francisation des personnes immigrantes adultes. La Commission a amené à son terme tout récemment une réflexion en profondeur sur le sujet, en partant du principe que l'insertion des immigrants dans la société dépend en bonne partie d'activités de formation réussies. Ce chapitre rapporte le fruit de cette réflexion.

La réflexion a son point de départ dans l'annonce, en novembre 1999, par M. Robert Perrault, alors ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), d'une importante réforme des services d'intégration et de francisation de son ministère. On y apprenait, notamment, la création de huit carrefours d'intégration dont quatre sur l'île de Montréal, et l'établissement d'un nouveau partenariat avec les universités, les cégeps et les organismes non gouvernementaux sur le partage des cours à temps plein. Ce partenariat semblait exclure totalement les commissions scolaires. La réforme prévoyait aussi l'introduction d'une offre de service passant de 800 à 1 000 heures, de même que l'extension de l'admissibilité à la formation de trois à cinq ans.

Une entente a suivi cette réforme, dite « *Entente en matière de francisation* », signée entre Emploi-Québec, les trois commissions scolaires francophones de l'île de Montréal et la Direction régionale de Montréal du ministère de l'Éducation du Québec. Pour Emploi-Québec, l'entente visait à « *mettre à contribution l'ensemble des services publics disponibles en matière de francisation répondant aux besoins de sa clientèle* ». Pour les commissions scolaires concernées, elle devait leur assurer une partie de la population scolaire référée en francisation par Emploi-Québec, comblant, du moins en partie, la baisse importante du nombre total d'élèves référés par l'organisme depuis l'automne 1999.

### **3.1. Un service de francisation adapté**

Les services d'enseignement inscrits au régime pédagogique de la formation générale adulte comprennent notamment la francisation, qui a pour but de développer chez les adultes pour lesquels la langue française n'est pas la langue maternelle les habiletés de base en français oral et écrit, facilitant, pour certains d'entre eux, leur intégration à la collectivité québécoise, tout en les préparant à des études subséquentes ou au marché du travail.

La problématique de l'éducation des adultes constitue la septième ligne d'action du plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation «*Prendre le virage du succès*». Sous le titre «*Donner un meilleur accès à la formation continue*», cette ligne d'action invitait à convenir d'une politique dont l'orientation était dès lors donnée. Selon cette orientation, l'éducation des adultes ne devait plus être conçue comme une école de la seconde chance, mais comme une exigence dans un monde où la rapidité des transformations économiques et sociales entraîne un renouvellement constant des compétences. Les moyens d'accès à l'éducation des adultes devaient être notamment examinés.

Dans le projet de politique, tout juste publié, la réponse aux besoins des individus et des collectivités est vue comme un point d'encrage important de la formation continue<sup>17</sup>. C'est dans la foulée de ce projet de politique que la Commission scolaire de Montréal a réexaminé son offre de service en francisation, en premier lieu pour l'adapter à la situation des adultes immigrants.

---

<sup>17</sup> *Pour une politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, projet préparé par P. Inchauspé, Québec, ministère de l'Éducation, septembre 2000, p.87.

### **3.2. L'offre de formation**

Les visées de l'offre de formation sont, d'une part, l'intégration de la francisation à l'ensemble des services d'enseignement offerts à la population adulte et, d'autre part, l'accessibilité.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- La proposition d'un profil de formation visant la qualification

Le régime pédagogique de l'éducation des adultes prévoit des services-conseils pour aider l'élève à préciser son projet de formation et ensuite à le réaliser. Ainsi, lorsqu'un adulte allophone se présente à la commission scolaire, il fait davantage que s'inscrire à un cours de francisation. On lui propose plutôt, par le biais des services d'aide à la démarche de formation, un profil de formation qualifiante. Le profil suppose pour l'élève qu'il se fixe des objectifs à long terme, jusqu'à l'obtention d'un diplôme, à travers la francisation. Les élèves sont suivis individuellement de manière à ce qu'ils ne perdent pas de vue leur projet.

- Une organisation scolaire et pédagogique qui facilite le passage du service de la francisation à un autre service d'enseignement, notamment la formation professionnelle

Pour faciliter leur intégration au marché du travail, les adultes immigrants déjà scolarisés ont souvent besoin d'une formation complémentaire. L'important réseau d'établissements de la Commission scolaire de Montréal offre, tantôt une formation générale qui mène à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES) puis aux études collégiales, tantôt une formation professionnelle qui donne accès rapidement au marché du travail. Le nouveau modèle de formation de la Commission fait en sorte que la francisation ne se présente plus comme un service d'enseignement isolé, mais en lien direct avec les autres services d'enseignement.

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

Trois options sont offertes :

- 1) La première option, appelée modèle d'intégration progressive, comprend un cours de francisation de 12 mois, suivi d'un cours de français avancé, complété par de l'information sur le marché du travail. Elle offre aussi un service d'accompagnement dans une démarche de recherche active d'emploi, le SIS (service d'intégration socioprofessionnel), sur une période de cinq mois.
  - 2) La deuxième option, nommée modèle de formation transitoire, comprend le cours de francisation, suivi d'un cours préparatoire à la formation professionnelle portant sur le vocabulaire et les notions de base, jusqu'à l'inscription à temps plein en formation professionnelle.
  - 3) La troisième et dernière option, le modèle de formation concomitante, inclut le cours de francisation, suivi immédiatement de l'inscription en formation professionnelle. Des cours complémentaires de français sont donnés de façon concomitante.
- Une offre de service, sur place, à l'école, pour les parents qui ont un enfant d'âge scolaire

Au chapitre précédent, on a vu que c'est une minorité de parents issus des communautés culturelles qui est capable de s'exprimer en français. Il n'est pas difficile d'imaginer qu'en conséquence, c'est une minorité de parents qui peut aider son enfant, par exemple, à faire ses travaux scolaires. Or, on le sait, les premières années du primaire sont déterminantes pour la réussite scolaire. À l'école, le jeune allophone apprend à lire et à écrire en français. Ses apprentissages seront davantage signifiants si la famille et la communauté le soutiennent.

La francisation des parents allophones est une priorité. C'est un moyen d'action privilégié de la Politique de la langue pour assurer un environnement éducatif français. La Politique recommande tout particulièrement de tenter de rejoindre les parents d'enfants inscrits dans les classes de soutien à l'apprentissage du français. Il

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

n'est pas facile d'amener les parents à participer, cependant. L'organisation de cours de francisation, sur place, à l'école, est un moyen efficace, croyons-nous, pour susciter cette participation. De plus, il est souhaitable qu'un service de gardiennage soit offert en même temps que les cours sont donnés.

- La diversification des points de service et des horaires

L'inscription des adultes et en particulier des adultes immigrants à un cours dépend, en bonne partie, de leur capacité à concilier études et obligations professionnelles et familiales. C'est pour cette raison que la commission scolaire a diversifié ses points de service et ses horaires.

Des cours de francisation sont offerts dans huit établissements dispersés aux quatre coins de la ville pour limiter les déplacements des élèves.

- La formation sur mesure

La formation sur mesure est caractérisée par un parcours de formation non standardisé et un contenu adapté à un besoin spécifique. On parle ici de formation brève, de formation en entreprise, sur demande, etc.

On a rappelé plus haut les difficultés de communication éprouvées par le personnel des écoles avec les parents issus des communautés culturelles. C'est la minorité qui peut s'exprimer en français. Au point où nous nous sommes demandés si leur méconnaissance de la langue était un indicateur du faible usage du français au travail. Nous croyons important de faciliter l'usage du français au travail, notamment par des cours de français en entreprise, une obligation de francisation accrue pour les petites et moyennes entreprises et des mesures d'action positive telles que des subventions spéciales aux entreprises démontrant leur capacité à faire travailler leur main-d'œuvre allophone en français.

### **3.3. Les recommandations**

Les adultes immigrants ont des besoins particuliers dont une offre de service doit tenir compte. Partant du principe que leur insertion dans la société dépend en bonne partie d'activités de formation réussies, la Commission scolaire de Montréal considère comme important :

- *D'offrir, à l'adulte allophone qui s'inscrit à un cours de francisation, un profil de formation visant la qualification;*
- *De faciliter le passage du service de la francisation à un autre service d'enseignement, notamment la formation professionnelle.*
- *De développer une offre de service spécifique pour les allophones, parents d'un enfant d'âge scolaire;*
- *De diversifier les points de service et les horaires des cours de francisation ;*
- *De répondre aux besoins spécifiques de francisation par la formation sur mesure;*
- *De faciliter l'usage du français au travail par des cours de français en entreprise, une obligation de francisation accrue pour les petites et moyennes entreprises et des mesures d'action positive telles que des subventions spéciales aux entreprises qui démontrent leur capacité à faire travailler leur main-d'œuvre allophone en français.*

#### **4. LE DÉFI D'ASSURER UN ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF FRANÇAIS EN FORMATION PROFESSIONNELLE**

La presse nationale<sup>18</sup> a fait état d'«inquiétudes» quant à l'avenir du français comme langue de travail dans le contexte de la mondialisation des échanges commerciaux. On y lit que l'introduction de plus en plus fréquente d'une terminologie anglaise dans le vocabulaire technique utilisé au travail risque de devenir problématique à la longue. Le milieu de la formation professionnelle a été interpellé : prépare-t-on des employés qui, fermement, décideront de gagner leur vie en français? Les lignes qui suivent traitent de la question, que la Commission scolaire de Montréal s'est elle-même posée.

##### **4.1. La situation actuelle**

Le réseau de la formation professionnelle de la Commission est composé de 10 centres qui accueillent en moyenne 5 600 élèves par année dans plus de 90 programmes de formation. Ces centres se sont donné des atouts pour se faire une place de choix auprès de la communauté montréalaise et pour être à l'affût des besoins et de l'évolution de l'industrie. Une équipe d'enseignants compétents et l'utilisation d'un équipement technique de pointe figurent parmi ces atouts.

Déjà, lors de la rédaction de la Politique de la langue en 1990, la Commission était consciente de l'importance d'assurer un milieu éducatif français aux élèves inscrits en formation professionnelle. L'effort soutenu s'est concrétisé dans le choix de la terminologie française, du matériel et de la documentation en français dans l'enseignement des programmes ainsi que dans l'utilisation de l'équipement technique à la disposition de la future main d'œuvre.

---

<sup>18</sup> Notamment : Lessard, D., «La mondialisation nuit à la francisation. L'Office ne peut protéger la langue si la population n'y tient pas», *La Presse*, 30 octobre 2000.

L'usage du français a fait un bond considérable au cours des dix dernières années en formation professionnelle, ce qui permet à la Commission de présenter aujourd'hui un bilan fort positif à cet égard.

#### **4.2. La formation initiale<sup>19</sup>**

Si, à une certaine époque, il était difficile d'obtenir du matériel didactique en français pour des programmes de formation initiale, il en est tout autrement aujourd'hui. Les centres n'ont aucun problème pour se procurer les manuels de formation dans la langue d'enseignement. La raison en est simple : les centres de formation professionnelle participent financièrement, avec le Centre des moyens d'enseignement du Québec (CMEQ), au développement de guides d'enseignement pour chacun des modules des programmes enseignés.

#### **4.3. La formation sur mesure**

Les programmes de formation sur mesure sont conçus en fonction des besoins particuliers que les entreprises ont à combler et des compétences qu'elles cherchent à développer chez leur main d'œuvre. Parfois, la documentation ne sera disponible qu'en anglais. La Commission consacre régulièrement temps et énergie à la traduction du matériel didactique initialement publié en anglais et fournit pour ce faire les ressources financières nécessaires. Des cas particuliers se présentent cependant, où cela n'est pas possible.

Parlons d'un de ces cas particuliers. L'École des métiers de l'aérospatiale (ÉMAM) a convenu récemment avec une firme américaine, *Electronic process training and consulting corporation* (EPTAC), d'offrir la certification internationale de l'*Association*

---

<sup>19</sup> Les expressions «formation initiale» et «formation continue» ne recouvrent pas les mêmes réalités. La formation initiale s'adresse aux jeunes et aux adultes qui n'ont pas de qualification professionnelle pour exercer un métier; la formation continue comble les besoins de réorientation et de formation de la main-d'oeuvre. Par ailleurs, on utilise indifféremment «formation sur mesure» et «formation continue», puisque la formation sur mesure est l'approche privilégiée en formation continue.

*connecting electronic industries* (IPC) à toutes les personnes qualifiées de l'Est des États-Unis et du Canada. L'entente n'accordait pas à l'ÉMAM le droit de traduire en français les questionnaires d'examen et les documents pédagogiques. Pour pallier ce problème, les enseignants traduisaient oralement tous les contenus de cours nécessaires aux apprentissages de l'élève.

Insatisfaite de l'entente, l'ÉMAM a poursuivi ses démarches et obtint gain de cause. Depuis peu, elle a donc l'autorisation de traduire en français le matériel didactique.

#### **4.4. L'utilisation de l'équipement technique**

##### Les guides d'utilisation

La plupart des documents relatifs à l'utilisation de l'équipement sont en français. Cependant, ce n'est pas toujours le cas dans les programmes de bijouterie et de l'aérospatiale. Il est parfois difficile d'obtenir un guide d'utilisation en français de certains fabricants de machines ultra-spécialisées et importées de l'étranger, notamment des États-Unis. Dans ce cas, les centres ont recours à des firmes privées ou encore à des enseignants pour traduire le document.

##### Les panneaux signalétiques

Les consignes d'utilisation ne sont pas traduites sur toutes les machines, par exemple, sur la presse plieuse ou encore sur la ceintreuse. La traduction est en cours et on accorde la priorité aux consignes de sécurité et de mise en marche des appareils techniques.

##### L'utilisation d'une terminologie française

En formation professionnelle, la terminologie française est utilisée dans l'enseignement de tous les programmes sans exception qui conduisent à un diplôme de formation professionnelle (DEP) ou à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

#### **4.5. Les efforts consentis**

La Commission scolaire de Montréal a exercé avec vigueur ses responsabilités à l'égard de la place du français en formation professionnelle. L'adoption de la Politique de la langue fut suivie, en 1994-1995, d'un examen approfondi de la question. Les situations problématiques ont été cernées et les mesures correctrices, apportées. L'une de ces mesures a consisté à exiger des guides d'utilisation en français dans les appels d'offre sur l'achat d'équipement. L'exigence vaut également lors de l'achat de logiciels.

La participation de la Commission au développement de matériel didactique en français, en collaboration avec le CMEQ, a été sans contredit la principale démarche entreprise pour résoudre bon nombre de problèmes reliés à la difficulté d'utiliser le français dans l'enseignement. Cet engagement a représenté, au cours des huit dernières années, un investissement majeur de 250 000 dollars. Par ailleurs, les initiatives des centres pour amener les enseignants à utiliser en formation les guides CMEQ et à faire usage d'une terminologie française dans les cours constituent d'autres efforts importants fournis au cours des dernières années.

Mentionnons que la Commission a participé à l'élaboration d'une banque d'examens, en français, pour les programmes de la formation professionnelle. Enfin, plus de 100 000 dollars ont été alloués au développement de programmes de formation sur mesure en français, sachant que les programmes existaient déjà en anglais.

#### **4.6. Les recommandations**

Forte de son expérience pour assurer l'usage du français en formation professionnelle, la Commission scolaire de Montréal considère comme important :

- *D'exiger des guides d'utilisation de l'équipement en français, de même que des logiciels en français, dans les appels d'offre;*

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

- *De soutenir financièrement l'élaboration du matériel didactique accompagnant les programmes de formation professionnelle offerts dans un nombre restreint de centres.*

## **5. CONCLUSION**

Dans ce mémoire, la Commission scolaire de Montréal a fait connaître à la fois les efforts fournis et les résultats obtenus pour assurer la qualité de la langue et un environnement éducatif français dans ses écoles et ses centres de formation professionnelle. À l'éducation des adultes, un nouveau modèle de formation a été développé pour les personnes immigrantes.

La Commission croit que la francisation des immigrants est un enjeu fondamental de la survie du français au Québec. Désormais, si l'on tient compte de la dénatalité, l'épanouissement du français dépendra de plus en plus de la francisation des Néo-Québécois. À cet égard, la disposition de la Charte de la langue française sur la langue d'enseignement apparaît plus essentielle que jamais. L'obligation faite par la Loi aux nouveaux arrivants d'inscrire leurs enfants à l'école française change la donne, on le sait. Voilà pourquoi, soucieuse de l'avenir du français au Québec, la Commission scolaire de Montréal réitère son appui au maintien de la disposition de la Charte de la langue française sur la langue d'enseignement, tout en recommandant de prévenir les possibles contournements.

La Commission croit également que le système scolaire francophone montréalais remplit bien sa mission quant à la langue d'enseignement. Elle accepte de prendre ses responsabilités et insiste pour que le personnel et les élèves utilisent le français dans ses établissements. Elle comprend aussi que la langue française est complexe et prône en conséquence l'usage d'une langue accessible avec les personnes qui ne la maîtrisent pas complètement.

Notre institution n'est pas imperméable cependant aux réalités extérieures. À quoi servirait-il de promouvoir le français à l'école, si cette langue est plus ou moins parlée à la maison? Si elle n'est pas indispensable pour travailler? Si l'on ne se soucie pas de sa qualité dans la vie de tous les jours? Bref, si le milieu social n'est pas plus favorable à l'usage du français? La Commission scolaire de Montréal désire souligner

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

ici l'importance d'une action concertée de tous les acteurs de la vie publique pour développer le fait français en Amérique. L'encouragement à utiliser le français au travail doit être une priorité.

Enfin, la Commission croit qu'il importe avant tout de mettre en place des conditions d'attraction vers le français. L'anglais apparaît aujourd'hui encore, plus de vingt ans après l'adoption de la Charte, comme ayant un fort pouvoir d'attraction chez les immigrants, voire chez les francophones, dans la foulée de la recrudescence de l'anglais comme langue internationale d'usage. Jouons aussi sur l'attrait. Misons sur la qualité de la langue que nous parlons et écrivons. Soyons fiers de bien parler cette belle langue, notamment parce qu'elle est la nôtre. Ne perdons pas de vue, non plus, que son rayonnement sera d'autant plus grand qu'elle sera parlée et écrite dans un environnement culturel francophone riche et dynamique.

## **6. LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL**

Voici, regroupées, les recommandations énumérées à la fin de chaque chapitre.

Tout d'abord, la Commission scolaire de Montréal recommande à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec :

*De reconduire les dispositions de la Charte de la langue française relatives à la langue d'enseignement en prévenant les possibles contournements.*

Ensuite, la Commission demande que le Gouvernement du Québec mette à la disposition des commissions scolaires les moyens financiers pour :

*Organiser à l'école, en collaboration avec les organismes communautaires, des projets parents-enfants incluant des cours de francisation pour les parents, de l'aide aux devoirs et un service de gardiennage;*

*Faciliter, à l'ensemble des établissements scolaires, l'accès aux ressources culturelles du milieu montréalais et organiser des activités culturelles à l'école;*

*Mettre à la disposition des classes de soutien à l'apprentissage du français un service de traduction pour favoriser la communication avec les parents;*

*Doter tous les postes de travail d'un logiciel qui corrige les textes;*

*Soutenir l'élaboration du matériel didactique accompagnant les programmes de formation professionnelle offerts dans un nombre restreint de centres.*

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

En outre, la Commission scolaire de Montréal considère comme important :

*De maintenir des critères élevés touchant la maîtrise du français pour les futurs enseignants, dès leur entrée à l'université;*

*D'élargir à l'ensemble des commissions scolaires la réussite de l'épreuve administrée par le CEFranc comme critère d'embauche dans un poste d'enseignement;*

*D'offrir, à l'adulte allophone qui s'inscrit à un cours de francisation, un profil de formation visant la qualification;*

*De faciliter le passage du service de la francisation à un autre service d'enseignement, notamment la formation professionnelle;*

*De développer une offre de service spécifique pour les allophones, parents d'un enfant d'âge scolaire;*

*De diversifier les points de service et les horaires des cours de francisation;*

*De répondre aux besoins spécifiques de francisation par la formation sur mesure;*

*De faciliter l'usage du français au travail par des cours de français en entreprise, une obligation de francisation accrue pour les petites et moyennes entreprises et des mesures d'action positive telles que des subventions spéciales aux entreprises qui démontrent leur capacité à faire travailler leur main-d'œuvre allophone en français.*

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
**Le défi d'assurer un environnement éducatif français**

---

Enfin, la Commission entend poursuivre ses actions pour améliorer la qualité de la langue et assurer un environnement éducatif français notamment :

*En veillant à ce que le français soit la langue officielle de communication dans les services de garde et de dîner, ainsi que durant les assemblées de parents et les réunions des conseils d'établissement;*

*En demandant aux organismes communautaires d'adhérer à l'obligation de parler français avec les élèves et leurs parents;*

*En dirigeant les parents des élèves en classe de soutien vers des ressources d'apprentissage du français, qui les prépareront à communiquer dans la langue commune;*

*En proposant aux écoles d'inclure des périodes de lecture dans la grille-horaire des élèves;*

*En valorisant auprès du personnel enseignant le souci de s'exprimer oralement et par écrit en français, dans une langue simple et correcte;*

*En incluant un volet culturel dans le perfectionnement offert aux enseignants, aux professionnels non enseignants, aux directions et au personnel de soutien actuellement en poste dans les écoles;*

*En exigeant des guides d'utilisation de l'équipement en français, de même que des logiciels en français, dans les appels d'offre.*

## **LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL**

### **La structure organisationnelle**

La Commission scolaire de Montréal est linguistique et fut créée par le gouvernement du Québec dans le cadre d'une opération de restructuration scolaire couvrant l'ensemble du Québec. Elle a succédé à la Commission des écoles catholiques de Montréal qui, jusqu'au 30 juin 1998, a accompli sa mission en français et en anglais auprès de la communauté montréalaise pendant plus de 150 ans.

Cette restructuration a eu pour effet la création de deux réseaux de commissions scolaires linguistiques sur l'ensemble du territoire du Québec. Sur l'île de Montréal, il y a maintenant deux commissions scolaires anglophones et trois commissions scolaires francophones, dont la Commission scolaire de Montréal. Les délimitations territoriales de la Commission comprennent les villes de Westmount et de Montréal, à l'exception des secteurs de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles.

La Commission est divisée en six regroupements géographiques qui ont chacun la responsabilité des écoles primaires et secondaires de leur territoire. Trois autres regroupements desservent des populations particulières. Ce sont le Regroupement de la formation générale adulte, le Regroupement de la formation professionnelle et le Regroupement des écoles pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

La commission scolaire est administrée par les membres d'un conseil de commissaires. Ce conseil est composé de vingt et un commissaires élus au suffrage universel et de deux commissaires représentants du comité de parents (ces derniers n'ayant pas droit de vote). Le conseil des commissaires est l'ultime responsable de la gestion de la commission scolaire. Il délègue certains de ses pouvoirs au comité

## **Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**

### ***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

exécutif formé de sept commissaires, élus par leurs pairs, et des deux commissaires-parents. D'autres pouvoirs et responsabilités sont délégués au directeur général, aux cadres, aux directions des regroupements et aux directions des établissements d'enseignement.

#### **La population scolaire**

La Commission scolaire de Montréal est fréquentée, en 2000-2001, par 77 280 élèves, au préscolaire, au primaire et au secondaire. De plus, 14 920 personnes sont inscrites à temps plein ou à temps partiel en formation générale des adultes. Enfin, en formation professionnelle, on compte 9539 élèves jeunes et adultes inscrits également à temps plein ou à temps partiel<sup>20</sup>. La Commission scolaire de Montréal est de loin la plus importante commission scolaire de la province. À titre indicatif, mentionnons que la deuxième commission scolaire en importance est celle de Laval qui compte 39 430 élèves, au primaire et au secondaire<sup>21</sup>.

Cette population, jeune et adulte, est desservie par un réseau d'établissements répartis comme suit : 127 écoles primaires, trois écoles qui offrent à la fois l'enseignement primaire et secondaire, 25 écoles secondaires, 13 écoles spéciales, 14 centres d'éducation des adultes et 10 centres de formation professionnelle, pour un total de 192 établissements.

#### **Le personnel**

Le nombre d'employés est à la mesure de la population desservie : 100 cadres et gérants, 349 directions et directions adjointes d'établissement, 9 603 enseignants,

---

<sup>20</sup> En ce qui concerne l'éducation des adultes et la formation professionnelle, seules les données pour 1999-2000 sont disponibles.

<sup>21</sup> *Répertoire des organismes scolaires et des établissements d'enseignement, édition 2000*, ministère de l'Éducation, mars 2000. Il s'agit des données de la déclaration du 30 septembre 1999.

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

551 professionnels non enseignants et 6 024 employés de soutien, pour un grand total de 16 627 employés. La Commission scolaire de Montréal compte parmi les principaux employeurs de la région métropolitaine.

**Le budget**

Pour l'année 2000-2001, le budget s'élève à plus d'un demi-milliard de dollars (552 148 579 \$). La rémunération représente la principale dépense, soit pratiquement 72 % du budget. Le restant est affecté aux postes budgétaires suivants : la contribution de l'employeur, c'est-à-dire les charges sociales, les fournitures et le matériel, les honoraires et contrats, les intérêts sur emprunts et les investissements essentiellement dans la réparation et la transformation des bâtisses.

**La mission éducative et les principaux services offerts**

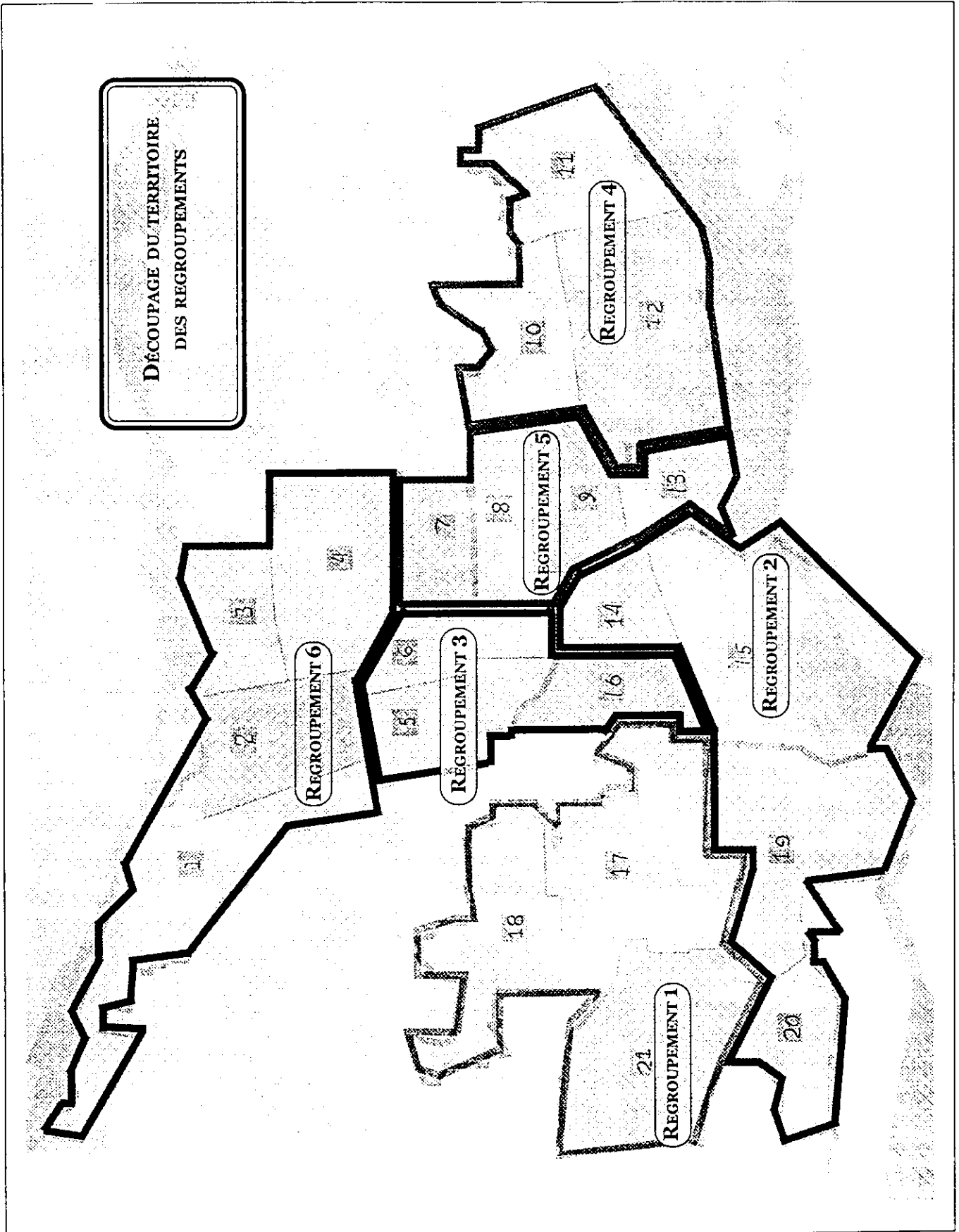
La mission éducative d'une école, selon la Loi sur l'instruction publique, consiste, dans le respect du principe de l'égalité des chances, à instruire, socialiser et qualifier les élèves (art.36). Les élèves ont droit à des services d'enseignement et à d'autres services éducatifs, complémentaires et particuliers, prévus dans la Loi et le régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

Il est prévu, notamment au chapitre des services particuliers, que des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française soient organisés pour des élèves dont la langue maternelle n'est pas le français. Ce sont des élèves qui, pour la première fois, reçoivent des services éducatifs en français et dont le degré de connaissance de la langue française n'est pas suffisant pour suivre les cours normalement. Ces élèves peuvent bénéficier des services de soutien pendant plus d'une année scolaire. Le but est de faciliter l'intégration des élèves dans une classe ordinaire où les services d'enseignement sont donnés en français (art.7).

**Mémoire de la Commission scolaire de Montréal**  
***Le défi d'assurer un environnement éducatif français***

---

Pour les adultes, les services d'enseignement inscrits au régime pédagogique de la formation générale comprennent notamment la francisation, dont le but est de développer chez les adultes, pour lesquels la langue française n'est pas la langue maternelle, les habiletés de base en français oral et écrit. Cette formation facilite, pour certains d'entre eux, leur intégration dans la collectivité québécoise tout en les préparant à des études plus avancées ou au marché du travail (art.11).



## **POLITIQUE DE LA LANGUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL (CSDM)**

### **PRÉAMBULE**

Le système scolaire du Québec dispose d'un Réseau d'écoles publiques où l'enseignement est donné soit en français, soit en anglais. Dans ces écoles, la maîtrise de la langue d'enseignement joue un rôle considérable dans la réussite scolaire des élèves. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Régime pédagogique exige qu'il soit consacré plus de temps à l'enseignement de la langue dite maternelle - le français ou l'anglais - qu'à toute autre matière au programme. Faire en sorte que les élèves maîtrisent la langue d'enseignement constitue donc un objectif fondamental de l'école; si celle-ci devait faillir à cette obligation, elle serait responsable d'un grand tort causé aux individus et à la société.

Par ailleurs, le français est la langue commune qui assure le lien entre les membres de la société québécoise et avec le monde du travail. Elle est la langue officielle du Québec. Elle est aussi une langue internationale qui prend ses racines dans l'histoire universelle et qui sert à exprimer la culture d'une grande civilisation et de plusieurs peuples. Elle est enfin reconnue comme une langue riche, belle et claire lorsqu'elle est bien écrite et bien parlée.

Au Québec, la langue française est dans une situation précaire à cause de facteurs historiques et géographiques bien connus. L'école doit donc être vigilante dans ses efforts pour que la langue parlée et écrite de ses élèves soit un français correct plutôt qu'un mélange d'expressions fautives et d'anglicismes. On ne doit jamais perdre de vue que s'exprimer dans un niveau de langue élevé confère à celui qui parle une capacité d'expression supérieure à celle de la langue populaire. En outre, ce fait constitue un facteur d'attraction non négligeable pour l'intégration des immigrants capables de s'exprimer à un niveau semblable dans leur propre langue d'origine. D'autre part, à Montréal, la concentration d'immigrants anglophones et allophones est telle que, de plus en plus, les écoles françaises ont du mal à jouer le rôle de creuset linguistique et à franciser les immigrants. Dans les écoles de certains quartiers, l'anglais a même tendance à devenir la langue de communication, faute d'une pression sociale assez forte pour imposer le français de façon durable. Il est donc important de veiller à ce que l'école française, qui est au service de la collectivité francophone (incluant les allophones qui s'intègrent à cette collectivité), puisse se distinguer d'une école d'immersion française qui est au service de la collectivité anglophone.

L'établissement, à la CSDM, d'une Politique de la langue vise à assurer la réussite scolaire de tous les élèves - sans distinction - et à mieux les préparer à jouer leur rôle de citoyen. Cette Politique s'appuie sur le fait que la langue française joue le rôle de principal agent intégrateur pour toutes les communautés ethniques présentes dans l'école; elle s'appuie aussi sur la volonté collective de l'organisme d'améliorer la structure d'accueil pour les immigrants et de favoriser l'ouverture de tous les Québécois au phénomène d'une population scolaire pluriethnique. Elle est inspirée par la tolérance; toute idée d'une culture québécoise refermée sur elle-même et imperméable aux apports étrangers est contraire à l'esprit de cette Politique.

### **FONDEMENTS**

1- La Politique s'accorde avec la Charte de la langue française qui reconnaît la volonté des Québécois d'exprimer leur identité en assurant la qualité et le rayonnement de la langue française.

2- La Politique tire son origine de la Loi sur l'instruction publique qui oblige l'enseignant à prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée; elle procède aussi du Régime pédagogique qui fait obligation à une commission scolaire de prendre les moyens qu'il faut pour que tout le personnel scolaire et tous les collaborateurs de l'école se soucient de la qualité de la langue.

3- Dans l'école, la langue française remplit une fonction d'intégration linguistique de toutes les communautés culturelles de l'école; aussi, dans le cadre des devoirs et des obligations du personnel scolaire, l'imposition de la langue française n'est d'aucune façon réputée discriminatoire.

4- Dans son application, la Politique doit respecter sans équivoque le fait que tous les élèves, tous les parents d'élèves et tous les employés sont des Québécois qui ont les mêmes droits, sans distinction de race, de couleur, d'origine ethnique, de religion ou de tout autre motif indiqué dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

5- Les moyens formulés dans la Politique doivent être appliqués dans un esprit d'accueil pour l'étranger et de respect mutuel.

## **OBJECTIFS**

1- Améliorer la maîtrise du français écrit et parlé des élèves et du personnel de la CSDM.

2- Valoriser la culture de langue française, son histoire et sa littérature, en tant qu'elle est l'expression d'une pensée universelle.

3- Assurer aux élèves un enseignement et un environnement où les échanges ont lieu en français, hormis les cas prévus pour l'enseignement des autres langues.

## **CHAMP D'APPLICATION**

Cette Politique s'applique à toutes les écoles de la CSDM, désignées comme établissements qui dispensent un enseignement aux jeunes et aux adultes, ainsi qu'à toutes les communications entre ces écoles et l'administration. Elle touche à la fois les élèves et le personnel.

## **RESPONSABILITÉS DU PERSONNEL**

La qualité du français écrit et parlé est la responsabilité de tous les employés de la CSDM. Les enseignants et les employés dont la fonction comporte des échanges avec le public ont tout particulièrement le devoir de s'exprimer d'une façon exemplaire.

L'ouverture réciproque des mentalités constitue une condition essentielle à l'intégration des immigrants. Le personnel a donc la responsabilité d'accueillir les immigrants et leurs enfants avec le respect et les égards susceptibles de favoriser cette intégration.

## **MOYENS D'ACTION**

La CSDM diffusera dans toutes les écoles françaises des documents destinés à les aider à appliquer la présente Politique. Ces documents expliciteront les moyens énoncés ici.

Moyens pour améliorer la maîtrise du français:

1- Faire en sorte que les écoles inscrivent dans leur projet éducatif et dans leur plan annuel d'activités des projets d'amélioration du français dont l'aboutissement sera célébré dans une Semaine du français, placée vers la fin de l'année scolaire.

2- Faire en sorte que chaque directeur d'école, en association avec le conseil d'établissement, favorise des

échanges avec les élèves, avec les parents et le personnel, sur le contenu de la Politique et sur ses modalités d'application dans l'école.

3- Préparer une campagne pour rappeler aux élèves, aux parents et au personnel que la qualité de la langue s'appuie sur une responsabilité individuelle et que chacun doit pratiquer correctement le français en toute occasion.

4- Favoriser les situations où les élèves doivent s'exprimer par écrit; tenir compte de la qualité de la langue dans la correction des travaux; réduire les examens fondés sur le choix d'un énoncé et privilégier ceux qui exigent la rédaction d'une réponse.

5- Améliorer la compétence des élèves à s'exprimer verbalement en organisant des activités qui rehaussent le niveau de la langue et qui développent les moyens d'expression.

6- Publier un document périodique qui propose aux parents des moyens pour aider leur enfant à améliorer son expression écrite et parlée ainsi que des moyens pour accroître la maîtrise du français chez les parents eux-mêmes; publier dans ce document des articles en langues étrangères ayant la même fin.

7- Offrir aux élèves des activités culturelles telles un conférencier francophone de marque, la présentation de pièces de théâtre ou de films qui témoignent d'une langue riche et d'une expression élevée.

8- Exiger et prendre les moyens pour que les documents destinés aux élèves et au public soient toujours écrits dans une langue soignée.

9- Offrir au personnel des cours ayant pour but d'améliorer la langue parlée et écrite.

10- Créer un comité d'amélioration du français dans chaque service et dans chaque regroupement de la CSDM.

11- Établir comme critère d'engagement, dans toutes les catégories d'emploi, la capacité de s'exprimer dans un français correct; la capacité exigée variera avec la nature de la fonction et avec les responsabilités de communication.

Moyens pour valoriser la culture de langue française:

12- Accroître la fréquentation des bibliothèques scolaires en enrichissant les collections, en améliorant l'organisation du réseau, en prolongeant les heures d'ouverture et en concluant des ententes de services avec les responsables des bibliothèques municipales.

13- Favoriser un apprentissage qui exige la lecture en faisant connaître aux enseignants les titres de livres et de documents qui peuvent aider les élèves à atteindre les objectifs des programmes d'études.

14- Poursuivre les démarches auprès du ministère de l'Éducation pour obtenir une aide financière permettant de mener à bien la relance des bibliothèques scolaires, et faire des campagnes visant à obtenir des fonds pour l'achat de livres.

15- Augmenter les activités culturelles qui mettent en valeur la richesse d'expression de la langue française.

16- Produire, en relation avec les différentes matières d'enseignement, des documents pédagogiques

mettant en relief les personnalités de toutes origines nationales qui, dans divers champs d'activités, ont fait leur marque, en français, au Québec.

17- Organiser des cours d'enrichissement permettant l'étude des grands auteurs de la langue française, ainsi que de l'histoire et des lettres du Québec; organiser, aussi, des cours d'enrichissement rendant accessibles, au plus grand nombre d'élèves, les grandes oeuvres de la littérature étrangère, en particulier celles dont l'origine nationale peut donner un sentiment d'identité et de fierté aux différents groupes ethniques de l'école.

18- Créer, si ce n'est déjà fait, dans chaque école secondaire, des comités de valorisation du français, comités composés de membres du personnel ainsi que d'élèves, et inviter les parents et les membres des communautés culturelles à faire partie dudit comité et à participer aux travaux et aux objectifs poursuivis.

Moyens pour assurer un milieu éducatif français:

19- Inscrire dans les codes de vie - ou codes de conduite:

1o l'obligation pour les élèves de communiquer en français en tout temps et en toute occasion avec le personnel de l'école;

2o l'obligation pour les élèves de communiquer en français entre eux, durant les cours, durant les activités culturelles, sportives et sociales organisées par l'école et dans la prestation des services de consultation personnelle.

20- Inviter les écoles à mettre en place les moyens incitatifs susceptibles d'encourager la communication en français dans les situations autres que celles indiquées au paragraphe précédent.

21- Aider les écoles qui ont de la difficulté à assurer un environnement français, à mettre en place les mesures appropriées qui recréeront cet environnement, mesures conformes aux usages des écoles et au respect des dispositions des alinéas 19- et 20- de la présente Politique.

22- Renseigner de façon objective les nouveaux immigrants sur la réalité sociale et linguistique du Québec; développer le matériel didactique utile à cet effet.

23- Faire les démarches auprès du ministère de l'Éducation pour que tous les manuels de formation professionnelle destinés aux élèves soient rédigés en français.

24- Favoriser entre les écoles où la concentration des élèves francophones est forte dans un cas et faible dans l'autre, des échanges prenant la forme de visites, de correspondance entre élèves et d'activités communes qui atténuent l'isolement des communautés.

25- Décrire et diffuser les expériences d'intégration linguistique tentées avec succès dans les écoles de Montréal et d'ailleurs; étudier d'autres moyens ayant pour but de faciliter l'intégration des élèves allophones.

26- Prolonger le maintien, en classe d'accueil, des élèves qui n'auraient pas acquis une connaissance fonctionnelle du français, sous réserve des moyens financiers disponibles et de la présence de ressources pédagogiques complémentaires.

27- Mettre sur pied un programme de francisation et d'enrichissement à l'intention des adultes.

28- Utiliser les ressources disponibles pour enseigner le français aux parents d'enfants inscrits dans les classes d'accueil et étendre ce programme en faisant les démarches administratives nécessaires auprès du ministère de l'Éducation et celui des Communautés culturelles et de l'Immigration.

29- Augmenter les moyens du programme de soutien linguistique telles la formation de petits groupes pour l'apprentissage du français et l'étude organisée en dehors des heures normales de classe.

30- Demander au ministère de l'Éducation les fonds nécessaires à une évaluation rigoureuse de l'efficacité des diverses mesures utilisées pour franciser les élèves allophones.

31- Faire en sorte que le projet visant à rénover les systèmes informatiques de la CSDM permette à ceux qui les utilisent de communiquer entièrement en français.

Service du secrétariat général - juin 1998